

Equipage

N°



Oui j'ose m'inscrire à La Breille 77 !



Braslou (37)

31/07, 1 et 2/08 2026

«La Breille 77» est exclusivement réservée aux Citroën refroidies par air et Type H

Nom/Prénom du conducteur: Age:

Adresse:

Code postal: Ville: Pays:

Téléphone: Email:

Club: Voiture: de 19.....

Tarifs: Adulte*: 27€ **Enfant* 5-12 ans (repas): 10 €** - **5 ans: Gratuit sans repas**

* le tarif comprend le repas du samedi soir et 2 petits déjeuners

	Prénom	Age
Passager 1		
Passager 2		
Passager 3		
Passager 4		

	Qté	Prix	Montant global
Adulte		27 €	€
Enfant (5-12ans)		10 €	€
Enfant (-5 ans)		0 €	0 €
Franc Breillois Possibilité d'achat par tranche de 10F (15€)		15 €	€
TOTAL A RÉGLER			€

Inscription par courrier avec votre règlement à l'ordre du TOURAINE 2 CV CLUB à l'adresse :

Touraine 2 CV Club / Chez Virginie MONTIER 8, Souvres, 37800 SAINT EPAIN

OU Inscription sur <https://www.helloasso.com/associations/touraine2-cv-club/evenements/la-breille-77>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Grand concours d'élégance le samedi soir*
- Grand concours du plus bel emplacement seventies*
- Restauration sur place, le vendredi soir, samedi midi et dimanche midi.

* Les inscriptions aux concours se feront sur place.

Retrouver toutes les infos sur notre site web et notre page FACEBOOK pour ne rien manquer !



*lien cliquable sur les images

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

La Breille 77— REGLEMENT INTERIEUR

- ARTICLE 1 – Conditions d'admission. Pour pénétrer, s'installer, demeurer sur le lieu de la rencontre, il faut s'acquitter d'un droit d'entrée qui restera invariable pendant toute la durée de la manifestation. Le séjour sur le meeting implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement à s'y conformer. Toute personne ayant acquitté son droit d'entrée déclare de ce fait avoir pris connaissance de ce règlement.
- ARTICLE 2 – Installation. Dans un souci d'optimisation du site, les participants sont priés de respecter les emplacements qui leurs seront désignés par les organisateurs et de respecter le balisage mis en place.
- ARTICLE 3 – Bureau d'accueil. Heures d'ouverture : du 31 juillet 14h00 au 2 août 12h00. Pour des raisons techniques et de sécurité, le site ne sera pas accessible avant son ouverture officielle.
- ARTICLE 4 – Redevances. Pour les participants ne s'étant pas préinscrits, les droits d'inscriptions sont à régler sur place. Aucun règlement par chèque émanant de pays étrangers ne pourra être accepté. ; prévoir un règlement en espèces à l'accueil.
- ARTICLE 5 – Sécurité Nous attirons l'attention des parents sur la nécessité de surveiller les enfants pendant toute la manifestation. Le Touraine 2 CV Club dégage toute responsabilité en cas d'accident.
- ARTICLE 6 – Animaux. Les chiens et autres animaux doivent être obligatoirement tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés seuls, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsable. Des sacs à déjections canines devront être prévus par les propriétaires d'animaux.
- ARTICLE 7 – Véhicules. Chaque véhicule déclaré dans cette rencontre et en circulation, demeure sous l'entière responsabilité de son propriétaire et/ou du titulaire de la carte grise. Le véhicule doit être en règle avec les obligations prévues par la loi : assurance, contrôle technique valide, etc...
- ARTICLE 8 – Circulation. A l'intérieur du site, les véhicules doivent rouler à 10 km/h maxi et respecter le code de la route. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, empêcher l'installation de nouveaux arrivants, gêner les personnes installées. Les interdictions de stationnements mises en place par l'organisation devront être respectées.
- ARTICLE 9 – Tenues et aspect des installations. Chacun est tenu de respecter les installations mises à dispositions, l'hygiène et l'aspect du site. Respecter les limites de sécurités, les espaces naturels et les clôtures. Toute dégradation sera à la charge de son auteur. Il est également demandé de déposer les déchets dans les sacs mis à disposition, de les trier au mieux (verre/recyclables...) et de ne pas les laisser sur le site.
- ARTICLE 10 – Incendie et secours. Les feux de bois et barbecues sont strictement interdits conformément à l'arrêté préfectoral 23/05/2002 et du 01/07/2005.
- ARTICLE 11 – Vols. Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vol sur le site. Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect aux responsables de la manifestation.
- ARTICLE 12 – Affichage. Le présent règlement intérieur est affiché à l'accueil et consultable à tout moment.
- ARTICLE 13 – Infractions. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne n'ayant pas respecté ce règlement intérieur, perturbant sous toute forme le bon déroulement de la manifestation. Toute personne présente sur le site doit pouvoir à tout moment prouver son inscription (bracelet). Le Touraine 2CV Club décline toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement. Les participants sont tenus de respecter le sommeil des autres. Tout bruit devra impérativement cesser à 3 heures du matin, sous peine de sanction et d'expulsion du site.
- ARTICLE 14 - Droit à l'image. Dans le cadre de la manifestation, des photographies et/ou vidéos pourront être réalisées par les organisateurs ou toute personne mandatée par eux. En participant à l'évènement, chaque participant (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise expressément l'organisateur à utiliser, reproduire et diffuser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, sans contrepartie financière, pour les besoins de communication et de promotion de la manifestation. Ces images pourront être publiées sur tout support, notamment les réseaux sociaux, sites internet, supports de communication (affiches, flyers, presse, etc.), et ce pour une durée illimitée.
- ARTICLE 15 - Réserves. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement imprévisibles à ce jour (guerre, sinistre, intempéries, pénurie de carburant).